



**CONSEIL INTERNATIONAL
DES BOIS TROPICAUX**

**COMITÉ DU REBOISEMENT
ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

Distr.
GÉNÉRALE

CRF(L)/2
21 septembre 2016

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

CINQUANTIÈME SESSION
7 – 12 novembre 2016
Yokohama (Japon)

RAPPORT SUR LES PROJETS ET AVANT-PROJETS ACHEVÉS

DANS LE DOMAINE DU REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

**RAPPORT SUR LES PROJETS ET AVANT-PROJETS ACHEVÉS DANS LE DOMAINE DU
REBOISEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE**

• **PROJETS ACHEVÉS**

- (1) **PD 21/98 Rev.2 (F) Aménagement forestier, participation des communautés, et utilisation durable de la région forestière de Si-Kop (Province du Littoral, Cameroun) - Phase II**

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	1 289 007
Budget OIBT :		US\$	647 517
Gouvernement du Japon :	US\$	647 517	
Gouvernement du Cameroun :		US\$	641 490

Agence d'exécution : Agence Nationale d'Appui au Développement Forestier (ANAFOR, anciennement ONADEF)

Approuvé au : Session CIBT XXIV, mai 1998, Libreville (Gabon)

Date de lancement et durée : Juin 2000 / 48 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :
 Première prorogation du projet accordée jusqu'à juillet 2011 (NOLF09-0197)
 Deuxième prorogation du projet accordée jusqu'à juillet 2012 (NOLF09-0197)
 Troisième prorogation du projet accordée jusqu'à janvier 2013 (NOLF.12-0197)
 Quatrième prorogation du projet accordée jusqu'à mai 2014 (NOLF.14-0045)
 Cinquième prorogation du projet accordée jusqu'en août 2015 (NOLF.15-0077)

I. Introduction

Le projet a été approuvé par le Conseil au cours de sa vingt-quatrième session en mai 1998. Le financement intégral du projet a été promis par le Gouvernement du Japon lors de la vingt-septième session de novembre 1999. La convention régissant l'exécution du projet a été signée le 20 mars 2000 à Yaoundé, lors d'une visite officielle du Directeur exécutif au Cameroun. Le Plan d'opération annuel a été soumis à l'OIBT et le premier décaissement a été opéré le 20 juin 2000. Le projet fut suspendu à compter de novembre 2003 sur décision de la 33ème session du Comité du reboisement et de la gestion forestière. Au vu des dispositions prises par l'agence d'exécution pour satisfaire aux exigences de la levée de suspension du projet, le Secrétariat de l'OIBT a levé cette suspension le 7 octobre 2008 afin de permettre le déroulement d'une évaluation indépendante à mi-parcours. La levée de la suspension a été approuvée par la quarante-deuxième session du Comité du reboisement et gestion forestière en novembre 2008.

Cinq prorogations de ce projet ont été accordées par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en août 2015, sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; ces prorogations étaient justifiées par des demandes officielles assorties de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés. Cependant, comme une version acceptable du rapport d'achèvement du projet a été reçue en décembre 2015, la période de fonctionnement du projet avait duré 185 mois au lieu des 48 initialement conçus par l'agence d'exécution (SODEFOR). Le dernier rapport d'audit financier du projet a été présenté en décembre 2015 l'agence d'exécution, permettant à ce projet de se voir appliquer les procédures d'achèvement et de clôture.

II. Objectif du projet

L'objectif global du projet était de gérer durablement les forêts communales et villageoises du massif forestier de Si-Kop avec la participation des populations riveraines. Il visait de manière spécifique à accroître les revenus des populations riveraines grâce à l'agroforesterie et à l'amélioration de l'agriculture et aussi de développer l'éco-tourisme comme nouvelle source de revenus.

III. Réalisations et produits du projet

Il peut être important de rappeler que l'exécution de la plupart des activités du projet a été perturbée et retardée en raison de la suspension du déroulement du projet, maintenue de novembre 2003 à octobre 2008. La stratégie de mise en œuvre du projet reposait sur une démarche intégrée de mise en œuvre d'activités ayant trait à la foresterie, à l'agriculture et à l'écotourisme dans la forêt de Si-Kop. Cependant, les activités d'éco-tourisme correspondantes ont été supprimées comme l'avait recommandé l'évaluation à mi-parcours effectuée en février 2009 en raison de l'absence de coopération de la part du ministère du tourisme du Cameroun.

Les réalisations et produits principaux du projet au regard de sa stratégie d'exécution peuvent être résumés comme suit :

- Les démarches de classement de la forêt de Si-Kop ont atteint leur but et celui-ci a été officialisé par la publication au Journal officiel du décret No. 2013/7570/PM signé par le premier ministre du Cameroun le 12 août 2013, pour une superficie totale de 20 395 hectares de forêts de production ;
- Le plan de gestion de la forêt de Si-Kop a été approuvé par le ministère camerounais des Forêts et de la Faune en juillet 2015, après la réalisation de l'inventaire forestier et la délimitation de son périmètre effectuée avec la participation des populations riveraines ;
- Les services fournis par le projet pour permettre aux populations riveraines d'entamer les activités comprennent se soldent par les réalisations suivantes : la construction de deux entrepôts, l'achat d'une scie mobile, le creusement de deux puits d'eau potable pour les populations riveraines ;
- La création des trois forêts villageoises suivantes : MAHOHI (2 836 ha), NEMKOK ((930.3 ha) et WAK (1 590,3 ha). L'exploitation de ces forêts villageoises a débuté après l'approbation de leur plan de gestion simple par le ministère camerounais des Forêts et de la Faune ;
- Les responsables des villages Mahoki, Nemkok et Wak et des villageois sélectionnés ont bénéficié de formations à des techniques agro-forestières performantes, devant être mises en œuvre dans les trois forêts villageoises susdites.

IV. Résultats et impacts

Les principaux résultats et impacts du projet, par rapport aux produits attendus et aux activités correspondantes, peuvent se résumer comme suit :

- Le projet a contribué à officialiser le classement de la forêt de Si-Kop aux termes du décret signé par le Premier Ministre du Cameroun en août 2013. Il a également contribué à la préparation du plan de gestion de la forêt de Si-Kop qui a été approuvé en juillet 2015 ;
- Le renforcement des capacités des populations riveraines de la forêt de Si-Kop a été obtenu en organisant celles-ci en coopératives et associations appelées « groupements d'Intérêts communautaires » (GIC), soit des structures facilitant la gestion des trois forêts villageoises précitées, ce qui devrait contribuer à l'amélioration de leurs moyens d'existence ;
- Le niveau de vie des populations riveraines associées à la mise en œuvre du projet a connu une amélioration nette avec le creusement de deux puits d'eau potable ;
- L'ANAFOR (ex ONADEF), en tant qu'institution nationale chargée de la mise en œuvre des politiques nationales de reboisement au Cameroun, a contribué à mettre en place des pépinières pour la production de plants devant répondre aux besoins des activités agro-forestières dans les zones ciblées par le projet.

V. Enseignements dégagés et pérennisation

Dans cette suite à la première phase, certaines réalisations relevant des activités écotouristiques n'ont pu s'accomplir en raison du défaut de coopération de la part du ministère camerounais du tourisme. L'évaluation à mi-parcours a été une bonne occasion de réajuster les résultats attendus de ce projet en tenant compte de la réalité sur le terrain des périmètres ciblés par le projet. Des dispositions particulières prises avec les populations riveraines, par la création de coopératives et d'associations appelées "groupements d'Intérêts Communautaires" (GIC), ont contribué à la bonne exécution du projet, les droits et attributions de chaque partie ayant été clairement définis par rapport aux objectifs du projet et à ses produits escomptés.

La pérennisation des principaux acquis du projet pourrait être assurée par l'accord institué entre l'ANAFOR et les GIC. L'ANAFOR, en tant qu'institution nationale chargée de la mise en œuvre des reboisements et de la conduite des politiques forestières au Cameroun, poursuivra sa collaboration avec les GIC (impliqués dans la mise en œuvre du projet) par le biais de services de soutien technique qui pourraient contribuer à entretenir les principales réalisations et les résultats clé du projet après l'achèvement de ce dernier.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement, ainsi que le dernier rapport d'audit financier qui a été jugé satisfaisant, le Comité pourra déclarer le projet PD 21/98 Rev.2 (F) achevé. Des exemplaires électroniques des rapports susdits sont disponibles auprès du Secrétariat sur demande. Toutefois, l'agence d'exécution du projet doit restituer 73 756 000 francs CFA (soit environ 158 000 dollars US), si aucun autre rapport vérifié n'est remis, avant que ne puissent être entamées les démarches de clôture des comptes suite à l'acceptation par le Comité de l'achèvement de ce projet.

(2) PD 20/99 Rev.2 (F) Mise en place et gestion de boisements communautaires de production et de protection dans les parties basses et moyennes du bassin du Rio Atrato, Département du Choco en Colombie

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	2 884 062
Budget OIBT :		US\$	559 493
Gouvernement du Japon :	US\$	484 493	
Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique :	US\$	75 000	
Gouvernement de Colombie		US\$	2 039 284
CODECHOCO :		US\$	285 285

Agence d'exécution : Corporación de Desarrollo Sostenible del Chocó (CODECHOCÓ)

Approuvé au : Session CIBT XXVII, novembre 1999, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : Mars 2001 / 36 mois
Juin 2009 (relancé après cinq ans d'interruption)

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet : Décembre 2010 (CRFXLII)

I. Introduction

Le Conseil a approuvé le projet à sa vingt-septième session en novembre 1999 et son financement intégral lui a été accordé à la vingt-huitième session du Comité à Lima (Pérou). L'accord final devant réglementer l'exécution de ce projet a été signé le 5 mars 2001. Le premier décaissement de fonds a été opéré le 16 mars 2001.

Le projet fut suspendu en janvier 2004 en raison d'irrégularités commises par l'ancienne agence d'exécution, SINERGIA. Après que le gouvernement de la Colombie a corrigé ces irrégularités et sélectionné une nouvelle agence d'exécution, Codechoco, la suspension a été levée en septembre 2008. Un contrat accessoire, réglementant la mise en œuvre du projet avec la nouvelle agence d'exécution, Codechoco, a été dûment signé en mars 2009. Le troisième versement de fonds a été opéré en juin 2009, après la présentation par l'agence d'exécution d'un plan d'opérations annualisé mis à jour et d'un avis que l'exécution était sur le point de commencer, et l'approbation de ce qui précède par le Secrétariat.

Malgré cela, l'exécution de ce projet parut progresser avec lenteur, et l'agence d'exécution CODECHOCO a continué de remettre ses rapports d'avancement et autres documents à un rythme désordonné, et sans demander le versement d'un autre des trois décaissements en attente, totalisant 240 000 dollars E.U., après

le troisième décaissement effectué en juin 2009 ; elle n'a pas non plus remis de rapport d'audit financier annuel satisfaisant pour l'exercice 2010. Alors que l'achèvement de ce projet était prévu pour décembre 2010, le Comité a noté que, préalablement à sa 47^e session, l'agence d'exécution avaient présenté un rapport d'étape, un plan annualisé des opérations courant jusqu'à décembre 2013 et une demande de prorogation jusqu'à décembre 2013, devant lui permettre de mener ce projet à bien. Toutefois, ces documents étaient incomplets, ne s'accompagnaient pas des pièces justificatives requises pour une prolongation et le dossier ne contenait pas le rapport d'audit de l'exercice 2010. Le responsable régional OIBT a cependant fait savoir en 2015 que certains travaux de terrain non spécifiés se poursuivaient avec des financements pourvus par le Fonds national d'indemnisation environnementale, et que l'agence d'exécution s'employait à faire le nécessaire pour produire tous les documents en attente.

Au vu des difficultés apparentes que rencontrait ce projet dans l'accomplissement de ses objectifs et l'obtention de ses produits, le Secrétariat a envisagé d'effectuer une évaluation approfondie sur site qui permette de juger de la situation du projet et de rendre compte de ses réalisations à la 50^e session du CRF en novembre 2016. Dans cette perspective, la dernière réunion du Comité directeur du projet s'est tenue en avril 2016 au siège de la CODECHOCO à Quibdo dans le Choco. Lors de cette réunion le Comité directeur a examiné le 14^e rapport d'activité récemment produit par le projet et a constaté que la plupart des activités inscrites à ce projet avaient en fait été réalisées, et que dans certains cas, ces réalisations allaient même au-delà des objectifs fixés ; p. ex. un total de 1 900 000 plants avaient été produits, soit 500 000 de plus que le nombre initialement prévu, et que 2 648 ha de plantations avaient été créés et étaient sous gestion, soit 648 ha de plus que le nombre initialement prévu. En outre, il a été constaté que 1 635 cultivateurs avaient reçu des formations aux concepts fondamentaux de la sylviculture, alors même qu'une nombreuse ateliers restaient à effectuer en raison du retrait de Maderas del Darien S.A. de ce projet suite à son interruption en 2004, laquelle avait été motivée par sa mauvaise administration de la part de l'ancienne agence d'exécution SINERGIA, celle-ci ayant disparu en emportant une certaine somme d'argent appartenant à l'OIBT.

Il est également apparu que conformément aux conditions accompagnant la levée de la suspension de ce projet, aux termes desquelles la Colombie devait rembourser les fonds subtilisés par l'ancienne agence d'exécution (soit env. 40 000 dollars US), le Fonds colombien de compensation environnementale (CECF) avait doté le projet, par l'intermédiaire de la CODECHOCO, de financements dont la somme totale s'élevait à 570 980 dollars US, ces versements ayant été effectués de 2005 à 2008, période durant laquelle le projet avait été suspendu, et qu'à cela s'ajoutait la somme de 1 468 304 dollars US versée au titre des financements homologues à compter de la reprise du projet en 2009 et jusqu'en 2014. De cela on peut déduire que l'agence d'exécution avait tout intérêt à faire durer ce projet tant que celui-ci lui rapportait environ 200 000 dollars US par an en financements homologues versés par le CECF ; cela explique aussi pourquoi l'agence d'exécution n'avait formulé aucune demande de financement supplémentaire auprès de l'OIBT depuis 2009.

Dans l'ensemble, le Comité directeur a pu observer qu'alors même que ce projet avait connu une suite de problèmes importants depuis son lancement en 2001, la majorité de ses produits avait été acquise, bien que cela ait été avec des apports de fonds homologues au lieu de fonds OIBT, et qu'il avait aussi posé les fondations d'une poursuite des activités engagées dans le cadre de son déroulement, notamment par la création de plantations industrielles supplémentaires et la valorisation des produits des plantations par des collectivités de la région du Choco, cela dans le cadre de deux projets complémentaires, l'un mené par Maderas del Darien S.A., financé par l'USAID, et un autre d'un budget de 5 millions de dollars US, actuellement exécuté par l'université technologique du Choco en collaboration avec la CODECHOCO et d'autres institutions. Au vu de ces éléments, le Comité directeur a décidé de prier l'agence d'exécution de remettre au Secrétariat un rapport d'achèvement du projet et un dernier rapport d'audit, de mettre un terme à la participation de l'OIBT à l'exécution des activités supplémentaires du projet et de renoncer aux trois décaissements de fonds OIBT qu'il reste à opérer pour une somme totale de 240 000 dollars US.

L'Agence d'exécution, se conformant aux préconisations émises par le Comité directeur du projet, a récemment remis à l'OIBT un rapport d'achèvement en bon ordre, un dernier rapport d'audit financier, un avis officiel de renoncement au dernier décaissement de fonds OIBT pour un total de 240 000 dollars US, dans lequel elle offre de restituer à l'OIBT le reliquat financier des sommes qui appartiennent à cette dernière, subsistant dans le compte du projet.

II. Objectif du projet

Ce projet visait à mettre en place et à gérer 2 000 hectares de plantations de protection et de production sur des territoires attribués par le Gouvernement colombien aux communautés afro-colombiennes dans la région de Domingodo-Truando. Le reboisement a été défini au nombre des activités

qui favoriseront le développement durable de cette région au regard de la forte vocation forestière de ses territoires. Des communautés rurales travailleront en collaboration avec Maderas del Darien S.A., une entreprise forestière locale possédant une grande expérience des pratiques forestières proposées, de manière à assurer une répartition équitable des avantages qui naîtront du projet.

III. Réalisations et produits du projet

L'ensemble du projet a été déclaré achevé en juin 2016. Conformément au rapport d'achèvement du projet, la majorité des activités prévues ont été réalisées pendant la durée du projet et ses réalisations peuvent se résumer comme suit :

- Un total de 2 885 850 plants, soit 500 000 de plus qu'initialement prévu (130%), de cinq essences marchandes ont été acquis ou produits dans des pépinières communales sur des terrains appartenant aux territoires des communes de Domingodó et Truandó. Ces cinq essences sont les suivantes : *Gmelina arborea*, *Tabebuia rosea*, *Tectona grandis*, *Cedrela odorata* et *Bombacopsis quinata* ;
- 2 648 ha de plantations d'essences à bois d'oeuvre ont été créés et gérés sur des terrains communaux à Domingodó et Truandó, soit 648 ha de plus qu'initialement prévu (130%) ; et
- 1 635 cultivateurs ont suivi des formations sur les notions fondamentales de la sylviculture, bien que la moitié des ateliers programmés restaient à organiser à cause du retrait de Maderas del Darien S.A. de ce projet (produit obtenu à 50%).

IV. Produits et impacts

L'objectif d'ensemble du projet a été réalisé : 1 635 producteurs ruraux dans la région du Choco ont été engagés dans les travaux d'aménagement et d'entretien de 2 648 hectares de plantations d'essences à bois d'oeuvre. Malgré les difficultés auxquelles s'est heurté le déroulement de ce projet, une avancée majeure dans l'installation de plantations à bois d'oeuvre de qualité peut être mise en exergue. Les bénéficiaires du projet ont participé activement à son exécution pendant toute la durée de son déroulement et continuent encore de cultiver les plantations.

V. Enseignements dégagés et pérennisation

Malgré la vaste expérience que possède la CODECHOCO dans la gestion des forêts naturelles de la région, l'aménagement de plantations d'essences à bois marchand était une entreprise relativement nouvelle pour cet organisme et par conséquent elle fut aussi pour lui l'occasion d'un apprentissage.

Concernant la pérennité des acquis du projet après son achèvement, celui-ci devait réserver une surprise positive : il a posé les fondations d'une pérennisation de ses activités en aménageant des plantations industrielles supplémentaires et en faisant valoriser les produits des plantations par des villageois de la région du Choco, et ce dans le cadre de deux projets complémentaires, l'un mené par l'entreprise Maderas del Darien S.A. et financé par l' USAID, l'autre au budget de 5 millions de dollars US exécuté par l'université technologique du Choco en collaboration avec la CODECHOCO et d'autres institutions.

VI. Remarques de conclusion

Dans son ensemble, le projet a contribué à la mise en place et à la gestion de boisements communautaires de production et de protection dans les parties basses et moyennes du bassin du Rio Atrato, Département du Choco en Colombie.

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu un rapport d'achèvement en bon ordre, un dernier rapport d'audit financier, un avis officiel de renoncement aux trois derniers décaissements de fonds OIBT d'une somme totale de 240 000 dollars US, par lequel est aussi notifié à l'OIBT l'intention de lui restituer le reliquat de ses apports de fonds qui subsiste dans le compte du projet, celui-ci peut être déclaré achevé. Des exemplaires du rapport d'achèvement sont disponibles sur demande écrite auprès du Secrétariat et peuvent aussi être téléchargés gratuitement dans leur version électronique par le moteur de recherche des projets sur le site Web de l'OIBT à l'adresse : <http://www.itto.int>

(3) PD 351/05 Rev.1 (F) Critères et indicateurs d'évaluation de la durabilité de gestion des forêts tropicales au Mexique (Plaines du littoral Sud-Est : Golfe du Mexique et péninsule du Yucatan)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	696 225
Budget OIBT :		US\$	514 653
Gouvernement du Japon :	US\$	474 653	
Gouvernement des Etats-Unis. :	US\$	10 000	
Gouvernement de Finlande :	US\$	30 000	
INIFAP :		US\$	181 572

Agence d'exécution : Institut national de recherche forestière, agricole et animale (INIFAP)

Approuvé au : Session CIBT XXXVIII, juin 2005, Brazzaville (République du Congo)

Date de lancement et durée : Juillet 2006 / 24 mois

Nouvelle date approuvée Première prorogation jusqu'en mars 2011 (CRF XLIII)
d'achèvement du projet : Deuxième prorogation jusqu'à septembre 2012 (CRF XLIII)
Troisième prorogation jusqu'à septembre 2013 (CRF XLVI)
Quatrième prorogation jusqu'à décembre 2014 (NOL No. F.14-0051)

I. Introduction

Le Conseil a approuvé le projet lors de sa trente-huitième session en juin 2005 et son financement intégral en vue de son exécution a été octroyé lors de la trente-neuvième session en novembre 2005. L'accord réglementant l'exécution du projet a été officiellement signé en avril 2006. Lors de la soumission du plan de travail détaillé, le premier versement de fonds a été viré en juin 2006. Le quatrième et dernier décaissement a été effectué en avril 2014 peu de temps après la présentation du 15^e rapport d'activité, celle de plusieurs rapports techniques et la présentation d'une explication satisfaisante portant sur la pérennisation des actions mises en œuvre après l'achèvement du projet et ses impacts escomptés. Le rapport d'achèvement du projet, plusieurs documents techniques et plusieurs articles destinés à *Actualités des forêts tropicales*, et le dernier rapport d'audit ont été remis au Secrétariat début 2016, ainsi que plusieurs documents techniques et d'autres relatifs aux produits du projet. La huitième et dernière réunion du Comité directeur s'est tenue en mars 2016 à Chetumail dans l'État mexicain de Quintana Roo, lors de laquelle les rapports et produits susdits ont été examinés, cet examen ayant été suivi d'une discussion sur les retombées du projet et sa pérennisation.

II. Objectif du projet

Ce projet visait à renforcer, encourager et évaluer l'aménagement forestier tropical au Mexique, en vue d'atteindre l'Objectif OIBT 2000 et d'accomplir le Plan de développement forestier du gouvernement mexicain, devant permettre l'instauration d'un commerce international de matières premières qui soient issues de forêts gérées et certifiées selon des critères et indicateurs qui expriment la durabilité de cette ressource. De manière générale, ce projet visait à élaborer des programmes de gestion tournés vers la conservation et l'exploitation durables des forêts tropicales dans le Sud-Est du Mexique. De manière plus spécifique, le projet envisageait un transfert des connaissances aux coopératives foncières (*ejidos*), qui sont propriétaires des ressources des forêts tropicales dans ces régions, en vue de leur confier l'élaboration et l'application de C&I locaux spécifiques leur permettant d'évaluer et de contrôler leur progression vers la gestion forestière durable.

III. Réalisations et produits du projet

Les activités de terrain du projet se sont achevées en mars 2015 et le projet dans son ensemble a été déclaré achevé en juin 2016. Conformément au document de projet, toutes les activités prévues ont été

effectuées pendant la durée de déroulement du projet et ses réalisations peuvent être résumées par les principaux produits envisagés par le projet comme suit :

1. Modes d'évaluation de la gestion forestière conçus à la mesure des conditions que connaissent les forêts tropicales

Ce produit a été obtenu avec succès à 100 %.

- Sept diagnostics sur les forêts ombrophiles et mésophiles et les ressources du milieu ont été menés à terme et publiés ; ils qui portent sur onze localités dans les sept États suivants de la Fédération : Veracruz, Oaxaca, Tabasco, Chiapas, Campeche, Yucatan et Quintana Roo, dont le couvert forestier occupe une superficie totale de 15 millions d'hectares dans les plaines côtières du sud-est du Mexique ;
- Deux équipes pluridisciplinaires et interinstitutionnelles, une pour la région du golfe, et une autre dans la région de la péninsule du Yucatan, ont été constituées et formées aux C&I ; et
- Plus de 60 ateliers ont été organisés à l'échelon des États et des régions par les équipes susdites en vue d'élaborer de manière systématique des C&I adaptés au golfe du Mexique et à la péninsule du Yucatan, avec la participation de membres des *ejidos*, de représentants des autorités, celle d'experts techniques, d'universitaires et de membres d'ONG.

2. C&I locaux validés avec une vision d'ensemble des systèmes écologiques, économiques et sociaux requis pour évaluer la gestion des forêts tropicales

100 % des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées comme suit :

- Les équipes pluridisciplinaires et interinstitutionnelles des deux régions ont examiné les C&I de l'OIBT et ceux qui ont été produits dans d'autres pays, en utilisant des méthodes analytiques, des discussions et la recherche d'un consensus, et elles ont dressé une « liste principale » de C&I destinés aux forêts tropicales du Mexique ;
- Une liste principale de C&I a été dressée pour les forêts tropicales du Mexique qui se compose de 10 principes, 25 critères, 40 indicateurs et 69 moyens ou indices de vérification ;
- À partir de cette liste principale de C&I, un corps spécifique de C&I a été élaboré avec la participation de propriétaires fonciers, de forestiers et de chercheurs pour chacune des régions de la péninsule du Yucatan et du golfe du Mexique, à partir des aspects écologiques et sociaux présents dans chacune ; et
- Neuf (9) modèles d'évaluation de la pérennité ont été dressés pour les forêts tropicales du Mexique en utilisant les résultats et les conclusions auxquels on était parvenu durant l'élaboration des C&I, un pour chacun des *ejidos* suivants situés dans les cinq États de la fédération (Oaxaca, Chiapas, Campeche, Yucatan et Quintana Roo) : Santa Catarina Ixtepeji, Francisco Romo Serrano, Monte Sinai II, Silvituc, New Becal Alvaro Obregon, 20-Novembre, St. Augustine, Mahogany, représentant une superficie totale de 150 000 hectares de forêt sous gestion.

3. Agents du changement (résidents des *ejidos*, experts techniques et personnel de direction) formés à l'emploi des C&I servant au suivi de la pérennisation des forêts tropicales

La totalité des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été effectuées comme suit :

- Différents programmes de formation à l'emploi et à l'application des C&I ont été enseignés par des cours et des forums, leur public étant celui des propriétaires de forêts et leurs conseillers techniques dans les cinq États de la fédération. Plus de 1000 personnes ont été formés à l'utilisation et à l'application des C&I ;
- Divers matériaux de vulgarisation et à but didactique ont été produits sur l'utilisation et l'application des C&I, dont le public visé se composait de membres des *ejidos*, d'experts techniques et d'universitaires ; et
- Un document de base a été élaboré pour aider à l'intégration des C&I dans la législation mexicaine sur la gestion des forêts tropicales au Mexique.

IV. Résultats et impacts

L'objectif général du projet a été atteint et tous ses principaux produits ont été obtenus. Certains produits supplémentaires qui n'avaient pas été programmés ont aussi été obtenus, ce qui a eu pour effet de renforcer le processus d'instauration des C&I au Mexique.

Il a été possible d'identifier, de construire et de socialiser les C&I de la pérennité forestière avec la participation des acteurs impliqués dans l'exploitation et la gestion des forêts tropicales. La méthode suivie était conforme aux réalités des *ejidos* et des populations qui participèrent au processus d'élaboration des C&I, et elle prenait en compte les aspects sociaux de la gouvernance et de la culture locale qui sont déterminants pour la pérennité de la gestion forestière.

Les C&I élaborés ont été appliqués à huit (8) *ejidos* et communautés et ont permis l'évaluation de l'aménagement forestier sur une superficie totale de 150 337 hectares. Ils ont également permis de généraliser le concept et l'utilisation des C&I à 1333 *ejidatarios*.

Les *ejidos* ont assimilé de nouvelles connaissances et informations sur la gestion actuelle de leurs forêts. Toutes les activités de gestion forestière ont été systématisées et synthétisées en un outil de travail unique, dénommé "Carpeta Específica de C&I", qui leur sert aujourd'hui de document de référence dans la gestion de leurs forêts.

Ce projet a eu une incidence positive sur la capacité opérationnelle des collectivités et des forestiers dans leurs interventions aménagistes sur les forêts, grâce au partage des expériences d'aménagement et gestion, à la synergie qui s'est créée entre eux et à leur entraide technique.

En outre, le projet a produit un total de 21 documents, parmi lesquels des articles scientifiques, des rapports techniques, des études, des matériaux didactiques et autres ; les principaux étant les suivants :

1. Critères et indicateurs de la gestion durable des forêts tropicales du Mexique.
2. Les perceptions sociales des forêts : pratiques culturelles d'utilisation et de gestion des forêts dans deux collectivités de la péninsule du Yucatan (Ethnographie des *ejidos* de 20-Novembre et Saint-Augustin).
3. Expériences des mises en corrélation émanant du projet sur les critères et indicateurs de la gestion durable des forêts.

La plupart des documents susdits ont été ou seront téléversés sur le site web de l'OIBT pour plus ample diffusion à tous nos pays membres et autres intéressés. Le projet a également produit plusieurs articles pour la revue de l'OIBT *Actualités des forêts tropicales*.

V. Enseignements dégagés et pérennisation

Les principaux enseignements tirés de l'exécution de ce projet peuvent se résumer comme suit :

Un élément a eu un rôle important pour assurer la pleine participation des principaux bénéficiaires du projet à son exécution : la haute reconnaissance qui a été attribuée dès les premiers moments du projet aux instances décisionnaires des *ejidos* et des collectivités, à savoir leur assemblée générale et les commissaires des *ejidos*.

Le regroupement d'une équipe au sein des *ejidos* est corrélable à la participation active et au dévouement de son forestier professionnel, qui constitue le maillon de communication directe avec les autorités de l'*ejido* ou de la collectivité.

Chaque *ejido* ou collectivité a besoin de son propre laps de temps pour entrer dans le processus C&I, pour comprendre et s'appropriier le thème et se sentir à l'aise dans la méthode suivie.

Chaque *ejido* ou collectivité possède des niveaux différents d'organisation et cela se traduit par la durée dont elle a besoin pour se joindre aux ateliers C&I.

Les projets tels que celui-ci doivent être arrimés aux autorités forestières du pays, de manière à leur assurer les retombées sociales qu'on en attend et à optimiser l'exploitation des informations qu'ils produisent. La CONAFOR doit activer son suivi officiel par le biais des Conseils forestiers d'État qu'elle préside. Une autre mesure à envisager est celle qui consiste à impliquer le ministère de l'Environnement et

des Ressources naturelles (SEMARNAT) car cet organisme est chargé de passer en revue et d'approuver les plans de gestion forestière déposés par les *ejidos* et les collectivités.

La pérennisation de ce projet à l'issue de son achèvement repose sur le maintien de la diffusion de ses acquis auprès de tous ses acteurs et bénéficiaires. L'INIFAP doit continuer de suivre et de surveiller l'application des C&I dans les *ejidos* et collectivités, tandis que les autorités compétentes (CONAFOR, SEMARNAT, CONABIO, PROFEPA, entre autres) fournissent l'appui juridique au processus C&I et intègrent ces derniers dans les actuels programmes de gestion forestière, afin de généraliser l'application de cet outil à l'ensemble des massifs forestiers tropicaux du Sud-est mexicain.

VI. Remarques de conclusion

Dans l'ensemble, ce projet a contribué de manière sensible à la gestion durable des forêts tropicales du Sud-est mexicain, tout en améliorant la qualité de vie des collectivités forestières de cette région.

Le secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, plusieurs rapports techniques et le dernier rapport d'audit financier, ce projet peut être déclaré achevé. Des exemplaires du rapport d'achèvement et d'autres documents techniques sont disponibles soit sur demande écrite adressée au secrétariat, soit par téléchargement de leur version électronique par le moteur de recherche sur les projets installé sur le site web de l'OIBT à <http://www.itto.int>

(4) PD 424/06 Rev.2 (F) Conservation et utilisation des plantes médicinales chez les populations riveraines de forêts ghanéennes (Ghana)

Budget et sources de financement :

Budget total :		US\$	537 093,40
Budget OIBT :		US\$	429 138,00
Gouvernement du Japon :	US\$	399 138,00	
Gouvernement des États-Unis :	US\$	20 000,00	
Gouvernement de Corée :	US\$	10 000,00	
Gouvernement du Bénin / ONG Ce.Sa.Re.N :		US\$	107 955,40

Agence d'exécution : Forestry Research Institute of Ghana (FORIG)

Approuvé au : Session CIBT XLII, mai 2007, Port Moresby (PNG)

Date de lancement et durée : octobre 2013 / 48 mois

Nouvelle date approuvée
d'achèvement du projet : Première prorogation jusqu'en octobre 2013 (NOLF.13-0022)
Deuxième prorogation jusqu'en octobre 2014 (NOLF.14-0037)

I. Introduction

Ce projet a été approuvé par le Conseil à sa quarante-deuxième session à Port Moresby (Papouasie-Nouvelle-Guinée) en mai 2007 et a reçu son financement intégral lors de la Réunion OIBT de haut niveau à Accra (Ghana) en juin 2008. La convention réglant l'exécution du projet a été conclue en bonne et due forme le 1er octobre 2008. Le premier décaissement de fonds de l'OIBT a eu lieu le 28 octobre 2008. Deux prorogations de ce projet ont été accordées par le secrétariat de l'OIBT, jusqu'en octobre 2014, sans rallonge budgétaire de l'OIBT ; ces prorogations étaient justifiées par une demande officielle assortie de toutes les pièces justificatives requises dont un plan des travaux et un budget détaillés. Cependant, sachant qu'une version acceptable du rapport d'achèvement du projet a été reçue en avril 2016, la durée d'exécution de ce projet a été de 90 mois au lieu des 48 initialement prévus par l'agence d'exécution (FORIG). L'agence d'exécution ayant également remis le dernier rapport d'audit financier, ce projet est prêt pour les formalités de sa clôture.

II. Objectif du projet

L'objectif de développement de ce projet était de mettre au point des stratégies de conservation et d'exploitation durable des plantes médicinales se trouvant sur les territoires des populations riveraines des forêts dans différentes écozones du Ghana. De manière spécifique, il visait à dresser l'état de la répartition, de l'exploitation (espèces menacées, espèces communes) des plantes médicinales et d'assurer leur conservation en vue de pérenniser leur offre en provenance de trois écozones distinctes au Ghana.

III. Réalizations et produits du projet

La stratégie du projet, qui a contribué à l'accomplissement de son objectif spécifique, reposait sur le découpage du Ghana en six zones cibles, à savoir : la zone de savane soudanaise, la zone de savane guinéenne, la zone de transition entre forêt et savane, la forêt tropicale semi-caducifoliée, les hautes futaies ombrophiles et la savane côtière. Au sein de chaque zone cible du projet, un district a été sélectionné. Dans chacun des districts, cinq communautés ont été retenues en fonction de leur proximité avec les habitats naturels des plantes médicinales et la présence en leur sein de tradithérapeutes ou d'herboristes et de féticheurs et cueilleurs ; ce choix s'est effectué en consultation avec l'Association des tradithérapeutes du district. Trois communautés dans chacun des districts retenus ont été sélectionnées afin de procéder à une MARP. Les membres des communautés riveraines ont aidé les chercheurs scientifiques à effectuer des inventaires ethnobotaniques sur d'importantes plantes médicinales et à cueillir des spécimens en vue de leur conservation en herbier. Les plantes médicinales ont été authentifiées et les spécimens d'espèces arborées médicinales ont été archivés à l'herbarium de l'Institut de recherche forestière du Ghana (FORIG) à Kumasi (Ghana).

Les principaux résultats et impacts du projet, par rapport aux produits attendus et aux activités correspondantes, peuvent se résumer comme suit :

- Une enquête socioéconomique a été effectuée en vue de connaître et de documenter les tendances du marché (offre et demande) et de prescrire des techniques d'exploitation pérenne des espèces de plantes médicinales du Ghana afin de les préserver de la surexploitation. Un total de 147 herboristes ont été interrogés. Des données et renseignements connexes ont été recueillis auprès des herboristes ou des tradithérapeutes en recourant à des questionnaires structurés. Des connaissances autochtones sur plus de 300 espèces de plantes médicinales ont ainsi été recueillies comprenant les noms des plantes, la partie de la plante qui est utilisée et les principaux usages thérapeutiques qui en sont fait, ainsi que le degré d'occurrence de ces plantes dans les différentes zones écologiques du Ghana ;
- Des membres des communautés locales ont été sélectionnés pour recevoir une formation sur la domestication dans les jardins des particuliers (conservation ex-situ) de ces espèces végétales sauvages à usage médicinal, s'agissant en particulier de celles qui sont menacées. Habituellement, les plantes médicinales sont cueillies dans la nature sans être remplacées ni s'assurer de leur régénération naturelle. C'est pourquoi il était important d'introduire et de favoriser l'adoption de méthodes de domestication des plantes médicinales.
- Des formations ont été dispensées aux herboristes et cueilleurs locaux ayant pour thèmes la culture en pépinières et la gestion sylvicole en champ à des fins de reboisement, en vue de permettre la conservation in-situ des plantes médicinales dans leur habitat naturel ;
- Les méthodes traditionnelles de cueillette des espèces de plantes médicinales ont été observées par les scientifiques du FORIG et les herboristes des populations riveraines dans les zones visées par le projet. En outre, des ateliers de formation ont été organisés sur des techniques de récolte pérennisables, sachant que la plupart des cueilleurs de plantes médicinales ont reconnu le mal que faisait aux arbres la technique traditionnelle de prélèvement de leur écorce et les méfaits que cause à ces espèces l'écorçage excessif. L'apprentissage et la maîtrise des techniques de récolte pérennisables se sont accompagnés d'une prise de conscience chez les communautés locales des conséquences qu'entraînent les techniques de récolte non pérennisables sur la disponibilité des plantes médicinales ;
- Des échantillons de 21 espèces arborées à usage médicinal ont été prélevés et conservés en herbarium à des fins de recherche et d'enseignement. Ces spécimens d'arbres à usage médicinal ont été prélevés dans des forêts classées et des massifs forestiers non classés du Ghana.

IV. Résultats et impacts

Les principaux résultats et impacts du projet, par rapport aux produits attendus et aux activités correspondantes, peuvent se résumer comme suit :

- Le projet a mis en évidence le fait que de nombreuses personnes, notamment dans les communautés pauvres des zones rurales et urbaines, comptent encore sur les plantes médicinales pour se soigner, en raison de leur défaut d'accès aux traitements thérapeutiques modernes ;
- Sachant que les plantes médicinales conservent une importance vitale pour de nombreuses personnes au Ghana, le projet a contribué à introduire et à promouvoir des techniques idoines de conservation ex-situ (domestication dans des jardins privés) et de conservation in situ (en habitat naturel) des plantes médicinales par les communautés locales ;
- Compte tenu de l'importance des tradithérapies qui font usage de plantes médicinales au Ghana, les études et rapports du projet s'ajoutent aux appels croissants en faveur d'une intégration officielle des tradithérapies aux systèmes de soin orthodoxes, afin de garantir une offre de premiers soins sûre et sans danger au Ghana, dans le cadre d'une réglementation spécifique à laquelle devrait donner forme l'ensemble des intéressés. Le but poursuivi serait celui de faire sortir progressivement les tradithérapies de leur statut officieux pour leur accorder un place officielle dans les systèmes de soin, dans l'intérêt de leurs utilisateurs au Ghana ;
- La poussée démographique et les pressions qu'elle exerce sur les terres, qui sont à cause d'elle de plus en plus affectées à des activités anthropiques, se sont traduites par une concurrence des occupations des sols chez les populations locales. C'est pourquoi le projet a œuvré à l'instauration de dispositifs agro-forestiers, dans les communautés où cette concurrence était la plus problématique, en combinant arboriculture d'essences médicinales et cultures agricoles dans les champs cultivés près des habitations.
- Plus de 100 participants provenant de diverses communautés ont été formés à la création de pépinières (pour la production de plants de plantes médicinales sélectionnées en fonction des intérêts et les priorités de chaque communauté) et aussi à la sylviculture en champ (pour les modes de conservation ex-situ in situ des arbres à vertu médicinale).

V. Enseignements dégagés et pérennisation

La participation des communautés sélectionnées, dès le début de la mise en œuvre du projet, s'est avérée déterminante pour la bonne exécution de ce projet, même si certains indicateurs ont été ajustés afin de tenir compte de certaines contraintes techniques rencontrées lors de la mise en œuvre du projet. Ces contraintes furent reconnues dans les résultats des enquêtes techniques menées au cours de l'exécution du projet. On a pu constater le vif intérêt suscité chez les communautés locales et d'autres parties prenantes par les diverses formations techniques dispensées dans le cadre de ce projet (identification et sélection des espèces de plantes médicinales jugées d'intérêt prioritaire par ces populations, production de plants ; mise en place et travail des pépinières, et enfin méthodes de conduite sylviculture qui ont été appliquées dans les plantiers d'arbres à usage médicinal, etc.).

Le FORIG, en tant qu'institution nationale chargée de la mise en œuvre des politiques de recherche forestière nationale au Ghana, a contribué à mettre en place des pépinières en vue d'une production de plants d'arbres à usage médicinal pour les besoins des activités d'agroforesterie par lesquelles sont assurées les mode de conservation ex-situ et in-situ d'arbres médicinaux au Ghana. Le FORIG continuera de dispenser un encadrement technique adapté aux communautés locales associées à la mise en œuvre du projet, tout en continuant de surveiller la conservation ex-situ et in-situ des parcelles où ont été implantées des plantes médicinales par ces communautés. Plus précisément, plus de 100 participants provenant de diverses communautés ont été formés à la création de pépinières d'arbres médicinaux et à leur sylviculture en champ. Cela a ouvert la voie à la participation des communautés à la poursuite de la production de plants d'espèces prioritaires nécessaires à la création de plantiers d'arbres à usage médicinal.

VI. Remarques de conclusion

Le Secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, ainsi que le dernier rapport d'audit financier jugé satisfaisant, le Comité pourra déclarer le projet PD 424/06 Rev.2 (F) achevé. Des exemplaires électroniques des rapports susdits sont disponibles auprès du Secrétariat sur demande.

(5) PD 441/07 Rev.2 (F) Renforcement institutionnel de l'ANAM en matière de lutte intégrée contre les incendies dans les forêts tropicales du Panama

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	758 415
Budget OIBT :	US\$	463 115
Gouvernement du Japon :	US\$	413 115
Gouvernement des Etats-Unis. :	US\$	50 000
Gouvernement du Panama :	US\$	295 300

Agence d'exécution : Ministère panaméen de l'Environnement (MIAMBIENTE)
[anciennement Autorité nationale de l'Environnement (ANAM)]

Approuvé au : Session CIBT XLIII, novembre 2007, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : Juillet 2010 / 36 mois

Nouvelle date approuvée Première prorogation jusqu'en décembre 2014 (No. F.13-0253)
d'achèvement du projet : Deuxième prorogation jusqu'en décembre 2015 (No. F.15-0015)

I. Introduction

Le Conseil a approuvé le projet lors de la quarante-troisième session en novembre 2007 et son financement intégral destiné à son exécution a été promis à la quarante-quatrième session en novembre 2008. La convention finale réglementant l'exécution du projet a été dûment signée en mars 2009. Le premier virement de fonds a été opéré en juin 2010 suite à la soumission par l'agence d'exécution du premier plan des opérations annualisé, d'une demande de non-objection au recrutement du personnel cadre du projet et d'un avis que l'exécution était sur le point de débuter, et de l'approbation de ce dossier par le Secrétariat. Au cours des années 2010 et 2011, l'ANAM a traversé une période d'incertitude politique qui a considérablement retardé l'exécution de la plupart des activités du projet, bien qu'elle n'ait cessé de pourvoir le projet en fonds homologues, d'un montant total approchant les 100 000 dollars, pendant cette période troublée. Toutefois, à l'issue d'une réunion du Comité directeur qui s'est tenue en mai 2012 à l'ANAM, le projet a entamé une phase de réactivation, si bien que le deuxième décaissement de fonds a été opéré fin mai 2012. Le 3ème décaissement a été opéré en novembre 2013, le 4ème en novembre 2014, le 5ème en septembre 2015 et le 6ème et dernier en décembre 2015. Les 3ème et 4ème réunions du Comité directeur du projet ont eu lieu à Panama City et sur le site du projet en novembre 2013 et novembre 2014. Le rapport d'achèvement du projet, plusieurs documents techniques et plusieurs articles destinés à *Actualités des forêts tropicales*, et le dernier rapport d'audit, ont été remis au Secrétariat début 2016, ainsi que plusieurs documents techniques et d'autres relatifs aux produits du projet. La 5ème et dernière réunion du Comité directeur du projet s'est tenue en juin 2016 à Panama City et aux stations du projet ; au cours de cette réunion, les rapports et les produits finis mentionnés ci-dessus ont été examinés et l'une des tours de surveillance des incendies a été inaugurée. Une discussion sur l'impact du projet et la pérennisation de ses activités par-delà sa date d'achèvement a fait suite à cette dernière réunion.

II. Objectif du projet

Au Panama de grandes superficies forestières sont détruites par des incendies d'origine humaine, de sorte que l'objectif de développement de ce projet visait à renforcer la capacité du Ministère de l'Environnement - MIAMBIENTE (Anciennement ANAM), de la Commission nationale pour la prévention, la gestion et la maîtrise des incendies de forêt (COMPRECMAIF), celle des groupements d'intérêt locaux et des organisations de base des collectivités, à assurer la gestion intégrée des feux de forêt dans les massifs forestiers tropicaux du Panama. De manière spécifique, ce projet visait à assurer une maîtrise intégrée du feu avec la participation des collectivités et d'autres acteurs nationaux dans trois périmètres pilotes connaissant une forte fréquence d'incendies de forêt.

III. Réalisations et produits du projet

Les activités de terrain de ce projet se sont achevées en février 2016 et l'ensemble du projet a été déclaré achevé en juin 2016. Conformément au document de projet, toutes les activités prévues ont été effectuées

pendant le déroulement du projet et ses réalisations peuvent être résumées par les principaux produits envisagés par le projet comme suit :

Produit 1 : La capacité installée du projet établie, et les activités visant la maîtrise intégrée du feu, mises en œuvre et suivies

La totalité des activités devant conduire à l'obtention de ce produit ont été réalisées comme suit :

- Trois comités techniques consultatifs ont été créés afin de coordonner la mise en œuvre des activités du projet, un dans chaque secteur pilote ;
- Quatre ateliers ont été organisés afin d'élaborer la planification des procédures à suivre pour la mise en œuvre du projet et l'élaboration du plan de travail annuel pour chaque zone pilote ;
- Trois états des lieux ont été dressés, un pour chaque station pilote ;
- Neuf ateliers ont été organisés afin de promouvoir l'utilisation adéquate des techniques intégrées de gestion des incendies aux niveaux national, régional et local et trois comités consultatifs techniques ont été créés, un dans chaque zone pilote ;
- Trois brigades de volontaires pour la lutte contre le feu ont été créées et formées pour chacune des trois aires pilotes : la Réserve hydrologique du Cerro Guacamaya, la réserve forestière El Montuoso, et le village de Buenos Aires à Nurum. En outre, du matériel de base de lutte contre le feu a été fourni à ces brigades ;
- Des pare-feux ont été installés dans les trois secteurs pilotes, et un total de 14 km de pare-feux ont été aménagés avec l'aide de riverains bénévoles ;
- Les brigades de pompiers volontaires ont aidé à éteindre plusieurs feux de forêt dans les secteurs pilote mais aussi dans d'autres secteurs présentant des écosystèmes particuliers où adviennent des incendies aux caractéristiques extrêmes ;
- Un registre des feux de forêt a été dressé à l'échelle nationale afin de maintenir des statistiques sur les incendies de forêt au Panama et de mieux les maîtriser. En outre, les données relatives aux incendies ont été téléversées dans le système panaméen de base de données statistiques, qui contient actuellement les données complètes des sept dernières années ;
- Un système d'alerte rapide a été créé par MIAMBIENTE qui permet de détecter et de maîtriser les feux agricoles et les feux de forêt ;
- Six mille quatre cents (6400) plants d'arbres ont été plantés dans plusieurs sites en vue de restaurer les secteurs parcourus par ces incendies ; et
- Six stations forestières ont été évaluées en vue d'accueillir des postes de surveillance des feux de forêt et des tours d'observation ont été édifiées et entièrement équipées dans trois de ces localités.

Produit 2 : Personnel des collectivités se trouvant dans les périmètres pilotes informé et formé à la maîtrise intégrée du feu, avec les agents de terrain appartenant aux institutions concernées

Ce produit a été obtenu avec succès à 100 %. Les principales réalisations relevant de ce produit ont été les suivantes :

- Un programme de formation à la gestion intégrée des incendies a été élaboré et accepté par les 3 comités consultatifs techniques mis en place, et ils ont été enseignés en respectant leur calendrier. Les lignes directrices des modes de gestion intégrée du feu et les méthodes d'utilisation et d'application des informations fournies par le système d'alerte rapide mises au point par le projet ont été intégrées dans les manuels de formation et des séances de formation ont été dispensées au personnel des administrations régionales de MIAMBIENTE à Cocle, Herrera et Ngäbe-Bugle ;
- De nombreux dépliants, brochures et d'autres matériaux didactiques ont été préparés dans le but de favoriser la prévention des feux de forêt et ils ont été distribués aux écoles présentes dans les secteurs pilotes ;
- Six formations de pompiers forestiers, huit formations à la prévention des feux de forêt et deux stages de secouristes ont été organisés dans les secteurs pilote avec pour public visé celui des pompiers volontaires dans les villages et le personnel des administrations régionales de MIAMBIENTE ;
- Trois formations ont été organisées et enseignées au personnel des institutions représentées à la Commission nationale pour la prévention, la gestion et la maîtrise des incendies de forêt (COMPRECMAIF) ; elles ont porté respectivement sur a) l'évaluation des préjudices causés à

l'environnement par les incendies de forêt, b) l'enquête sur les causes des incendies de forêt, et c) l'évaluation, la quantification et la gestion des combustibles forestiers ;

- En 2012, le projet a participé à une réunion du Réseau mésoaméricain sur les feux de forêt et au Forum latino-américain sur la gestion intégrée des incendies qui se sont tenus à Cali, en Colombie, rencontres au cours desquelles ont été présentés les résultats et les expériences issus du projet ;
- En 2015, le personnel du projet a participé activement à la 6^{ème} Conférence internationale sur les feux de forêt, qui s'est tenue à Pyeongchang (Corée du Sud) ;
- De nombreuses séances de formation et des fêtes ayant l'environnement pour thème ont été organisées dans les écoles de chacune des 3 stations pilotes, qui ont donné lieu à des présentations interactives, des conférences et des concours ayant pour toile de fond la prévention des incendies de forêt et des thèmes connexes ;
- Trois programmes de télévision présentant les objectifs et les acquis intermédiaires du projet ont été diffusés localement et quinze programmes radiophoniques sur la prévention des feux de forêt ont été diffusés sur les ondes dans l'ensemble des zones rurales du Panama ; et
- Trois articles ont été publiés par les journaux nationaux et les médias locaux sur les objectifs et les réalisations du projet.

IV. Résultats et impacts

Les objectifs du projet ont été réalisés principalement grâce à la participation active des populations riveraines et celles des institutions intervenant dans le domaine de la gestion des incendies. La plupart des retombées produites par l'exécution du projet sont le fruit d'actions exhaustives qui ont été développées dans le cadre des formations et des visites à domicile effectuées afin d'induire des changements dans l'usage inadéquat du feu que font ces populations.

Parmi les résultats les plus concrets de ce projet, on peut mettre en relief les suivants :

1. La création de trois brigades de pompiers bénévoles spécialisées dans la lutte contre les feux de forêt, chaque constituée de douze bénévoles qui ont participé activement à l'aménagement de pare-feux, aux missions de lutte contre les incendies, et à la réhabilitation des secteurs parcourus par les incendies ;
2. La création de trois groupes de défense de l'environnement, chacun constitué de douze personnes, qui s'emploient en permanence à des activités de prévention des incendies de forêt dans leurs collectivités ;
3. Deux cent seize (216) membres des collectivités riveraines ont été formés aux techniques de prévention des feux de forêt. Ces personnes ont été les ferments d'une démultiplication des changements d'attitude dans l'utilisation du feu, laquelle s'est traduite par une diminution de la fréquence des incendies de forêt dans leurs communautés ;
4. La formation de 72 fonctionnaires d'institutions qui font partie de la Commission nationale pour la prévention, la gestion et le contrôle des incendies de forêt (COMPRECMAIF) dans des domaines comprenant : a) l'évaluation, la quantification et la gestion des combustibles forestiers, b) la recherche des causes d'apparition des feux de forêt et c) l'évaluation des préjudices à l'environnement causés par les incendies de forêt ;
5. L'édification et l'équipement de tours de surveillance des feux de forêt dans trois zones stratégiques ;
6. La réhabilitation des forêts dans les zones touchées par les incendies ; et
7. De nombreux ateliers de formation se sont tenus dans des écoles sises dans les secteurs pilotes, afin de conscientiser les scolaires et d'induire des changements d'attitude dans l'usage du feu.

Les produits que le projet a dégagés en plus des résultats énumérés ci-dessus comprennent des mémoires techniques, des manuels de formation, des cartes, des vidéos et d'autres produits, parmi lesquels ceux-ci méritent d'être mentionnés :

1. Situation de référence de la prévention et de la maîtrise des feux de forêts dans chacun des secteurs pilote.
2. Guide pratique à la prévention des feux de forêt.
3. Guide pratique des brûlages dirigés.
4. Observation des foyers d'incendies de forêt par les tours de vigie et guide pratique du guetteur.
5. Protocole d'intervention à l'intention des membres des équipes de sapeurs-pompiers volontaires en milieu forestier.
6. Rapport sur le rétablissement des secteurs parcourus par les incendies de forêt.
7. Restitution d'expériences des activités menées dans le cadre du projet.

La plupart des documents susdits ont été ou seront téléversés sur le site web de l'OIBT pour plus ample diffusion à tous nos pays membres et autres intéressés. Le projet a également produit plusieurs articles pour la revue de l'OIBT Actualités des forêts tropicales.

V. Enseignements dégagés et pérennisation

Parmi les nombreux enseignements dégagés, il convient de mettre en relief les suivants :

- La création de comités consultatifs locaux, dont les membres représentaient les différentes communautés, a facilité la prise de décision et la participation active des communautés locales aux activités du projet, et elle a suscité un vif intérêt pour toute reproduction dans d'autres régions du pays des expériences d'organisation communautaire observées dans les zones pilotes.
- Un autre aspect notable est l'implication d'acteurs institutionnels des ressources naturelles dans les comités consultatifs communautaires locaux, celle-ci ayant contribué à renforcer les organisations locales en créant un processus qui doit se prolonger au-delà de la durée du projet, sachant qu'un intérêt considérable a été suscité tant chez les membres des populations riveraines que chez les institutions dans le cadre des activités de prévention des incendies de forêt et de lutte anti-incendie.
- La mise en œuvre de modes de gestion intégrée de gestion des feux, comportant l'aménagement de pare-feux, la pratique des brûlages maîtrisés et dirigés, a induit chez de nombreuses collectivités participantes une vision du feu comme outil de conservation des forêts naturelles au lieu d'être un facteur de leur dégradation ou de déséquilibre écologique, et la survenue d'incendies de forêt dans les secteurs pilotes du projet a diminué notablement d'incidence depuis la mise en œuvre du projet.

En outre, la pérennisation du projet dans le moyen et le long terme est garantie de par la prise de conscience chez les collectivités, qui s'est opérée durant l'exécution du projet, de l'importance de la prévention et de la maîtrise des incendies de forêt, et de par l'incidence positive qu'a eue ce projet sur leurs moyens d'existence et l'économie locale.

VI. Remarques de conclusion

Dans l'ensemble, ce projet a apporté une contribution importante à la mise en œuvre de la prévention et de la maîtrise des incendies de forêt ainsi confiées aux populations villageoises au Panama.

Le secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, plusieurs rapports techniques et le dernier rapport d'audit financier, ce projet peut être déclaré achevé. Des exemplaires du rapport d'achèvement et d'autres documents techniques sont disponibles soit sur demande écrite adressée au secrétariat soit en téléchargeant leur version électronique par le moteur de recherche sur les projets du site web de l'OIBT à <http://www.itto.int>

(6) PD 577/10 Rev.1 (F) Gestion du complexe des forêts protégées du "Triangle d'Émeraude" pour promouvoir la coopération au service d'une conservation transfrontalière de la biodiversité entre la Thaïlande, le Cambodge et le Laos (Phase III)

Budget et sources de financement :

Enveloppe budgétaire totale :	US\$	\$2 619 441
Total Budget OIBT :	US\$	2 051 039
Gouvernement du Japon (par l'entremise de la JICA)	US\$	2 051 039
Gouvernement de Thaïlande :	US\$	339 552
Gouvernement du Cambodge :	US\$	228 850

Agence d'exécution : Département royal des forêts de Thaïlande (agence principale) et Administration forestière du Cambodge)

Approuvé au : Automne 2010

Date de lancement et durée :	Août 2012 / 36 mois
Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet :	Volet cambodgien : Première prorogation jusqu'en mars 2016 (NOL Ref No. F.16-0007) Seconde prorogation jusqu'en juillet 2016 (NOL Ref No. F.16-0082)

I. Introduction

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle d'automne 2010 des projets et il a été financé à la 46ème session du CIBT en novembre 2010 dans le cadre de l'Initiative de collaboration OIBT-CDB pour la biodiversité des forêts tropicales. La convention qui régissait l'exécution de ce projet a été officiellement signée par le Département royal des forêts de Thaïlande (RFD), l'Administration forestière du Cambodge et l'OIBT en mai 2012 à l'issue de la conclusion d'une longue procédure interne à l'administration thaïlandaise, à laquelle est soumise toute signature d'accords de projets internationaux par ce pays. Suite à la conclusion d'un protocole d'accord entre le RFD et la FA sur la mise en œuvre du projet, celui-ci est entré en phase opérationnelle le 1er août 2012 au Cambodge et le 1er septembre en Thaïlande, pour une durée de trois ans. Alors que le volet thaïlandais a été accompli dans les délais sans aucune prolongation, le volet cambodgien a fait l'objet de deux prolongations jusqu'en juillet 2016, sans octroi de fonds OIBT supplémentaires par le secrétariat de l'OIBT.

II. Objectif du projet

L'objectif de développement de ce projet était de contribuer à la conservation transfrontalière de la biodiversité de part et d'autre des frontières qui traversent « le Complexe des forêts classées du Triangle d'Émeraude » dont le territoire, commun à la Thaïlande, au Cambodge et à République démocratique populaire Lao, constitue une zone de conservation transfrontalière de la biodiversité (TBCA). Les aires protégées du Triangle d'Émeraude comprennent des habitats d'un éventail divers d'espèces sauvages. Les grandes espèces comme l'éléphant sauvage, le banteng et le tigre sont observées le long des frontières nationales et migrent selon les saisons en franchissant les frontières des trois pays. Le Triangle d'Émeraude contient un massif forestier continu qui compte parmi les plus vastes d'Asie du Sud-est ; il renferme un grand nombre d'espèces menacées à l'échelle mondiale et fournit le dernier refuge de seize espèces "en danger critique" et "en voie de disparition" de la Liste Rouge UICN. De manière spécifique, ce projet visait à renforcer la protection des habitats transfrontaliers des espèces sauvages protégées dans le Triangle d'Émeraude.

III. Réalisations et produits du projet

Les interventions de la phase III de ce projet étaient axées sur le renforcement de la gestion des écosystèmes par une meilleure connaissance des schémas de répartition de la faune comme moyen d'intégrer les efforts de conservation de la biodiversité transfrontière dans les trois pays participants. Les principales réalisations en rapport avec les trois produits obtenus sont les suivantes :

Produit 1 : Définition et mise en œuvre de plans d'aménagement intégrant des résultats de recherches, compatibles entre les pays, portant sur un large éventail d'espèces et de processus écologiques

Volet cambodgien :

- Analyses effectuées de l'occupation des sols et de l'évolution du couvert dans la forêt protégée de Preah Vihear (PVPF) et estimations portant sur l'évolution des stocks de carbone dans la PVPF à partir de l'analyse de l'occupation des sols et de l'évolution du couvert ;
- Informations réunies sur la répartition de la faune et conduite d'études botaniques dans la PVPF et alentour, et publication de mémoires techniques sur les résultats de recherche ; et
- Organisation d'une « Conférence régionale sur la conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales de la Sous-région du Grand Mékong » à Siem Reap, au Cambodge, du 23 au 25 mars 2016. Cette conférence a réuni 108 participants, parmi lesquels des fonctionnaires des pays de la sous-région Grand Mékong. Les travaux de la conférence régionale ont été publiés et diffusés aux intéressés.

Volet thaïlandais :

- Des données de répartition de la faune ont été recueillies dans le massif forestier du Triangle d'Émeraude (*Emerald Triangle Forest Complex* ou ETFC) ; des ateliers de formation sur la faune ont été organisés avec la participation de l'Université Champasack de la République démocratique populaire Lao ;
- Renforcement de la capacité des fonctionnaires cambodgiens et laotiens à utiliser des SIG pour la modélisation de l'occupation des sols et la répartition des espèces, moyennant l'engagement d'un consultant en SIG de l'Université Kasetsart, en Thaïlande ;
- Recherche conjointe effectuée par les trois pays sur la répartition des espèces à habitat étendu dans le Triangle d'Émeraude, avec la collaboration d'un consultant en études de la faune de l'université de Kasetsart ; et
- Un article traitant des conséquences des modifications d'occupation des terres sur les espèces à habitat étendu a été envoyé à une revue.

Produit 2 : Renforcement des capacités des multiples acteurs à assurer la conservation de la biodiversité et la surveillance y afférente

Volet cambodgien :

- Des patrouilles d'agents de prévention et répression des fraudes ont été régulièrement effectuées dans la PVPF pour réduire l'incidence du braconnage et des coupes forestières clandestines dans les stations forestières visées, en coopération avec la police militaire ; ont été saisis 1 385 kg de gibier de brousse et 135 m³ de sciages de bois de rose (*Dalbergia cochinchinensis*) et d'autres espèces dans les stations du projet (villages d'O Chunh, Ksant, Robonh et Sen Teches) ; des équipements de surveillance ont été fournis dont six motos, deux camions pick-up 4X4, quatre ordinateurs portables, et trois appareils GPS ;
- Des réunions et ateliers trimestriels coordonnés ont été organisés avec les acteurs concernés sur le thème de la conservation transfrontalière de la biodiversité ; un stage de formation a été organisé sur « l'utilisation de la technologie des drones SIG intégrée avec des appareils de télécommunication mobile », afin de déterminer les emplacements où se produisent les empiètements sur le domaine forestier et les actes de délinquance forestière ; a été organisée une « Conférence nationale sur la biodiversité forestière et la conservation des stocks de carbone dans le domaine forestier permanent » à Phnom Penh du 16 au 18 décembre 2015 ;
- Ont été organisés des programmes de formation à la conservation des forêts, à l'atténuation des changements climatiques par les forêts, à la REDD+ et à la répression des fraudes pour les acteurs concernés, ainsi que des ateliers destinés à diffuser des informations sur la répression des fraudes et les conventions internationales relatives à la conservation de la biodiversité, dont la CITES et la Convention sur la Diversité biologique ; et
- Organisation de formations à la domestication des espèces floristiques et fauniques à l'intention des populations riveraines par l'identification de 15 espèces d'orchidées, 22 espèces de végétaux comestibles, dont des pousses de rotin, des champignons, et des herbes, ainsi que 4 espèces d'amphibies, et 46 plantes médicinales pour les marchés locaux.

Volet thaïlandais :

- Des ateliers de formation à la prévention de la délinquance forestière se sont tenus en novembre 2013 et en février 2014, en collaboration avec les unités de protection des forêts et des ONG locales dans le but d'empêcher le braconnage, les coupes forestières clandestines, la cueillette illicite et le trafic des végétaux sauvages ; les unités de protection ont été dotées des équipements et installations nécessaires pour assurer l'efficacité des patrouilles et de la protection ; des réunions ont été organisées à la suite des patrouilles une fois par mois au cours de la visite effectuée sur le terrain par le personnel du projet ; et
- Un atelier de formation a été organisé sur la gestion des zones tampon en mai 2014 en coopération avec les universités et les ONG. Les connaissances en matière de gestion des zones tampon à finalité de protection pérenne des ressources naturelles ont progressé dans les collectivités situées dans la zone tampon. Cet atelier a drainé 42 participants dont des responsables des collectivités riveraines.

Produit 3 : Les populations riveraines sont habilitées à mettre en œuvre des activités liant amélioration de leurs moyens d'existence et réduction de leur dépendance aux ressources des aires protégées

Volet cambodgien :

- A été effectuée une évaluation des moyens d'existence pérennes du potentiel de développement de l'écotourisme dans les cinq collectivités riveraines ciblées ; et ont été organisées à titre pilote des pratiques agricoles et agroforestières pérennes et d'écotourisme villageois dans les zones tampons du massif PVPF ;
- Les projets intégrés de développement de la conservation (*Integrated conservation development projects*, ICDP) qui avaient été mis en place en phase II ont été entretenus, et ils ont été doté de financements supplémentaires destinés à leurs programmes pilote de domestication de la flore et de la faune. Un total de 91 850 arbres à bois marchand et arbres fruitiers ont été livrés aux collectivités riveraines ;
- Les forums et réseaux des collectivités locales ont été élargis afin de faciliter la conservation de la biodiversité dans le massif PVPF grâce à des échanges de visites, dont l'un a eu pour participants 20 membres des conseils de communes et chefs de village et l'autre 20 cultivateurs des collectivités locales. Dix-neuf femmes ont participé à ces échanges ; et
- Un total de 59 réunions de formation et de sensibilisation ont été organisées, drainant quelque 3185 participants, dont des représentants de collectivités riveraines et des familles de militaires ; une petite école a été construite pour les classes primaires d'O Chunh, des pupitres et des chaises ayant été emménagés dans les salles de classe.

Volet thaïlandais :

- Les forums et des réseaux des collectivités riveraines pour la conservation de la biodiversité ont été renforcés par une série d'ateliers et de formations sur le développement communautaire ainsi que des rencontres entre les populations riveraines et des ONG en vue de la sélection de nouveaux projets intégrés de développement de la conservation (ICDP) ;
- La surveillance du déroulement de six ICDP en cours, précédemment mis en place en Phase II, s'est poursuivie ; il s'agit de deux projets portant sur des gîtes ruraux et l'écotourisme, d'un projet relatif aux banques de produits alimentaires issus de l'agro-foresterie, d'un projet relatif à l'artisanat du bambou et de deux projets relatifs à la culture histologique d'orchidées sauvages ;
- Ont été organisées des réunions de collectes de fonds avec des bailleurs de fonds potentiels et des ONG, destinées à entretenir les activités ICDP afin de promouvoir des activités potentielles et des pratiques optimales ; et
- Des programmes de sensibilisation ont été menés en direction des écoles et communautés villageoises riveraines portant sur les avantages qu'apporte la conservation dans le cadre de la TBCA. Un total de 17 concours de dessins ont été organisés dans les écoles élémentaires sur le thème de la conservation de la biodiversité dans les stations du projet.

Plusieurs rapports techniques issus de ce projet ont été téléversés sur le site web de l'OIBT à http://www.itto.int/project_search/detail/?proid=PD577%2F10+Rev.1+%28F%29. Il s'agit des rapports suivants :

- *Land use change and wildlife distribution modeling in the Emerald Triangle Forest Complex* (Modélisation des modifications d'occupation des sols et de la répartition de la faune dans le massif forestier du Triangle d'Émeraude) ;
- *Wildlife resources in the Emerald Triangle Protected Forest Complex between Thailand and Lao PDR* (Ressources fauniques dans le massif forestier protégé du Triangle d'Émeraude entre la Thaïlande et la Rép. Dém. Lao)
- Intégration de la gestion des ressources de la biodiversité forestière et développement pérenne des moyens d'existence communautaires dans la forêt protégée de Preah Vihear ; et
- Plan de gestion de la forêt protégée de Preah Vihear pour 2016-2020, à finalité de conservation des ressources génétiques fauniques et floristiques.

IV. Résultats et impacts

Le projet s'est traduit par un progrès des connaissances et des informations, et il a engendré des partenariats à finalité de conservation transfrontalière de la biodiversité dans le massif du Triangle d'Émeraude entre les trois pays. Les principaux résultats et impacts du projet ont été les suivants :

- Les informations relatives aux schémas de répartition floristiques et fauniques dans le massif du Triangle d'Émeraude entre les trois pays ont été déterminantes pour la conservation de la biodiversité et la planification de sa gestion pérenne, ainsi que le suivi de cette dernière. La collaboration entre les trois pays a été fructueuse au plan technique ;
- Des cartes indiquant les aires d'occupation des espèces d'habitat étendu, et des espèces fauniques clé de voûte dans le massif du Triangle d'Émeraude, servent à présent à la coordination des activités de conservation de la biodiversité transfrontalière dans le Triangle d'émeraude ;
- Les capacités FLEG du personnel du projet, des gardes-forestiers, de la police des frontières opérant des patrouilles et des populations riveraines ont été renforcées par leur dotation en équipements et l'enseignement de formations ;
- Les résultats de la recherche menée dans les trois pays ont été intégrés dans les plans de gestion révisés et mis à jour dont celui de la forêt protégée Preah Vihear au Cambodge pour 2016-2020 et celui du parc national Pha Taem en Thaïlande ;
- Les populations riveraines se sont avisées des possibilités de se constituer des revenus de remplacement et ont été en mesure de participer activement aux programmes de gestion des ressources ; des améliorations sensibles ont été apportées aux moyens d'existence des populations riveraines et les empiétements sur les aires protégées ont régressé ;
- Les gérants des ressources à qui l'on a octroyé des bases de données affinées et étendues sur les ressources forestières et fauniques, des informations plus fiables et qui bénéficient désormais de techniques de recherche SIG avancées, ont ainsi été mis en situation d'accroître leur contribution aux décisions ;
- Les éco-gardes des parcs et aires protégées ont accru leurs connaissances en matière de planification de la gestion de la conservation et peuvent opérer leurs patrouilles avec de meilleurs résultats.

Les efforts collectifs des volets cambodgien et thaïlandais, et ceux des représentants de l'Université Champasack en RDP du Laos, sous-tendent le développement d'une vision commune de la gestion de long terme du massif forestier protégé du Triangle d'Émeraude, avec pour finalité de renforcer la protection des habitats transfrontaliers d'espèces sauvages à grand rayon d'action et d'accroître la capacité d'adaptation de ce massif aux modifications d'occupation des sols et à l'évolution du climat. On escompte que cette vision commune contribue à transformer le massif forestier protégé du Triangle d'émeraude en un symbole international de la conservation de la biodiversité dans un cadre transfrontalier.

V. Enseignements dégagés et pérennisation

Plusieurs enseignements ont été dégagés de l'exécution de ce projet. Les enseignements principaux sont les suivants :

- Le soutien politique de tous les pays participants est essentiel pour le succès ultime de la conservation transfrontalière. Le soutien exprimé au plus haut niveau par l'Administration forestière du Cambodge et le Département royal des forêts de Thaïlande a été déterminant pour la conception et la mise en œuvre du projet ;
- La coopération technique, en particulier dans les premiers moments des activités, ont guidé les efforts collectifs déployés par les pays participants. La JICA au Cambodge et l'université Kasetsart de Thaïlande ont joué un rôle essentiel dans l'élargissement de la coopération technique. La participation de l'université de Champasak en RDP du Laos dans la coopération transfrontalière pour la biodiversité a été décisive dans la résolution des difficultés rencontrées pour susciter l'engagement des administrations laotiennes compétentes.
- Les réunions régulières du Comité directeur du projet (CDP) et les réunions techniques communes ont contribué à la planification et au suivi efficace du projet ;
- La participation effective des acteurs, en particulier des populations riveraines, est un volet nécessaire devant assurer la pérennité des activités en cours ;
- Les capacités et les moyens des acteurs, en particulier des pouvoirs publics et des collectivités locales, doivent être correctement appréhendés avant l'élaboration des programmes de formation et l'organisation des ateliers. Les efforts déployés pour les sensibiliser à l'importance de la conservation de la biodiversité dans les initiatives transfrontalières de conservation doit être un processus permanent ; et
- L'engagement du secrétariat de la CDB dans les réunions du CDP, et dans les ateliers régionaux organisés dans le cadre de l'Initiative commune OIBT-CDB sur la biodiversité des forêts tropicales, a considérablement contribué à la visibilité du projet chez les collectivités impliquées dans la conservation internationale.

Sachant que de nombreuses interventions effectuées en Phase II, ainsi qu'en Phase III, consistaient à renforcer les capacités, à dispenser des formations et à sensibiliser les acteurs, plusieurs activités de projet post-Phase III seront pérennisables grâce aux travaux prolongés des institutions concernées, s'agissant notamment des travaux de recherche. S'inscrivant dans la vision commune d'une gestion sur le long terme du massif forestier protégé du Triangle d'émeraude, des activités communes seront engendrées. C'est notamment le cas des efforts entamés pour institutionnaliser les relations transfrontalières par des rencontres « bilatérales » périodiques entre le Cambodge et la Thaïlande, qui sont appelées à accompagner la gestion durable conjointe du massif forestier protégé du Triangle d'Émeraude, pour ce qui est notamment de la coopération accrue dans les activités transfrontalières de prévention et de répression des infractions aux lois de protection de la faune et de la flore.

VI. Remarques de conclusion

Les interventions du projet en sa phase III ont été fructueuses pour le renforcement de la gestion des écosystèmes, en permettant une meilleure connaissance des schémas de répartition de la faune et de la flore, ce qui doit être un moyen d'intégrer les efforts transfrontaliers de conservation de la biodiversité dans les trois pays participants. Grâce au dévouement des deux chefs de projet au Cambodge et en Thaïlande, le grand nombre des formations et ateliers qui ont été organisés a contribué à une amélioration des moyens d'existence des populations riveraines dans le cadre de programmes intégrés de conservation et de développement. Le partage des résultats de recherche a lui aussi été institutionnalisé pour servir de socle à la formulation de stratégies de gestion durable du massif forestier protégé du Triangle d'Émeraude.

Sachant que le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement du projet, plusieurs rapports techniques et le rapport d'audit financier, le Comité pourra considérer ce projet comme achevé.

(7) PD 673/12 Rev.1 (F) Renforcement de la capacité à faire appliquer les lois forestières et la gouvernance dans les forêts domaniales des provinces cambodgiennes de Kratie et Mondulhiri

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	\$555 527
Budget OIBT :	US\$	464 033
Gouvernement du Japon :	US\$	444 033
Gouvernement de Corée	US\$	20 000
Gouvernement du Cambodge	US\$	91 494

Agence d'exécution : Administration forestière du Cambodge

Approuvé au : XLVIIIe session du CIBT, novembre 2012, Yokohama (Japon)

Date de lancement et durée : Mai 2013 / 36 mois

Nouvelle date approuvée d'achèvement du projet : Première prorogation jusqu'en juin 2016 (NOL Ref No. F.16-0048)
Seconde prorogation jusqu'en juillet 2016 (NOL Ref No. F.16-0119)

I. Introduction

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets d'automne 2012 et il a été financé à la 48ème session du CIBT en novembre 2012. La convention réglementant l'exécution de ce projet a été parachevée en janvier 2013. Après l'achèvement de toutes les démarches administratives requises pour l'exécution du projet, le projet est entré en phase opérationnelle en mai 2013. Deux prorogations ont été accordées à ce projet par le Secrétariat de l'OIBT, jusqu'en juillet 2016, sans rallonge budgétaire de l'OIBT. L'agence d'exécution a présenté le rapport d'achèvement du projet et le rapport d'audit financier, ainsi que des rapports techniques du projet pour l'achèvement du projet en juillet 2016.

II. Objectif du projet

Dans le cadre du renforcement du programme d'imposition de l'application des législations forestières et de gouvernance du Programme forestier (2010-2029) destiné à améliorer l'aménagement forestier et les avantages qu'en tirent les populations locales en freinant et en éliminant toutes sortes d'infractions forestières, le projet a été conçu pour contribuer à la GDF au Cambodge par la répression des activités forestières illégales. Le projet visait spécifiquement le renforcement des fonctions de police dans les forêts domaniales des provinces de Monduljkiri et de Kratie, qui souffrent d'un manque de moyens dans la lutte contre les activités forestières clandestines alors même que ces deux provinces sont parmi les plus riches du pays en biodiversité et ressources forestières.

III. Réalisations et produits du projet

Une plate-forme d'application des lois et gouvernance forestières a été instaurée dans le pays avec l'appui de nombreux partenaires. Les principales réalisations du projet en rapport avec les trois produits ont été les suivantes :

Produit 1 : Capacité accrue de l'Administration forestière dans ses interventions de police visant à faire respecter les lois et réglementations forestières dans les forêts domaniales des provinces de Mondulkiri et Kratie

Activités	Réalisations
Activité 1.1 : Promouvoir l'application des lignes directrices techniques élaborées pour l'application des lois forestières	<ul style="list-style-type: none"> 100 exemplaires du guide de terrain des patrouilles forestières imprimés et diffusés dans les cantonnements de l'Administration forestière des provinces de Kratie et de Mondulkiri.
Activité 1.2 : Former le personnel de l'Administration forestière en nombre suffisant pour appuyer l'application des lois dans les forêts domaniales des provinces de Kratie et de Mondulkiri	<ul style="list-style-type: none"> Un total de 80 cantonnements de l'Administration forestière en Kratie et en Mondulkiri formés aux opérations FLEG
Activité 1.3 : Procurer les équipements et installations nécessaires à l'application des lois dans le domaine forestier permanent	<ul style="list-style-type: none"> Acquisition de 61 unités d'équipements et d'installations destinées aux opérations FLEG
Activité 1.4 : Instaurer et exploiter un système d'informations sur la délinquance forestière pour les forêts domaniales	<ul style="list-style-type: none"> Un total de 52 agents de l'Administration forestière de Phnom Penh et des cantonnements de Kratie et de Mondulkiri formés à l'utilisation du système d'information sur la délinquance forestière (FCIS) Actualisation des lignes directrices techniques concernant un système de traçabilité des affaires judiciaires destiné au suivi de la délinquance forestière (CTS) ; Guide simplifié de l'utilisation des messageries électroniques (Viber, WhatsApp, etc.) mis au point.
Activité 1.5 : Produire des cartes actualisées du couvert forestier des forêts domaniales afin de faciliter l'efficacité des opérations de terrain	<ul style="list-style-type: none"> Cartes 2013 du couvert forestier des forêts domaniales des provinces de Kratie et de Mondulkiri produites en anglais (200 feuilles) et en khmer (400 feuillets) et diffusées largement.
Activité 1.6 : Publier et diffuser le Livret du couvert forestier 2013	<ul style="list-style-type: none"> 500 exemplaires du Livret 2013 du couvert forestier dans les provinces de Kratie et de Mondulkiri en anglais et en khmer diffusés largement .

Produit 2 : Prise de conscience des populations locales et incitations à leur adhésion à l'initiative FLEG

Activités	Réalisations
Activité 2.1 : Sensibiliser les communautés locales à l'importance des initiatives FLEG	<ul style="list-style-type: none"> Un total de 608 villageois représentant 20 forêts de collectivités ont été impliqués dans les dialogues sur l'importance de la FLEG
Activité 2.2 : Passer en revue les	<ul style="list-style-type: none"> Un total de 243 membres de quatre forêts de collectivités

exigences et les procédures relatives aux forêts communales	ont été consultés sur des activités productrices de revenu qui soient pérennisables dans les provinces de Kratie et de Monduliri
Activité 2.3 : Aménager quatre parcelles pilotes d'un système agro-forestier	<ul style="list-style-type: none"> Un total de 28 hectares d'aménagements agro-forestiers et 1 200 mètres carrés de petites pépinières ont été installés à quatre stations, avec la participation de 101 villageois, dont 56 femmes
Activité 2.4 : Former 90 responsables de collectivités aux techniques agro-forestières et d'aménagement de petites pépinières	<ul style="list-style-type: none"> Un total de 90 responsables et membres de collectivités dans 4 districts des provinces de Kratie et Monduliri ont bénéficié de formations.
Activité 2.5 : Créer quatre petites entreprises de collectivités (« CSE ») destinées à faire la démonstration du développement d'entreprises adossées aux forêts	<ul style="list-style-type: none"> Quatre (4) CSE aux activités adossées aux forêts ont été créées dans 4 forêts de collectivités dans les provinces de Kratie et de Monduliri ; un total de 60 participants de 4 forêts de collectivités ont été formés aux techniques de valorisation du bambou
Activité 2.6 : Transmettre à 80 responsables de collectivités des compétences en matière de prévention et répression de la délinquance forestière	<ul style="list-style-type: none"> Un total de 82 chefs de collectivités et membres de quatre forêts de collectivités ont été formés à la mise en œuvre d'activités FLEG sélectionnées.
Activité 2.7 : Organisation de deux ateliers provinciaux sur le rôle essentiel des collectivités locales dans l'application des lois forestières et le maintien des forêts domaniales	<ul style="list-style-type: none"> Avec l'appui du RECOFTC, deux ateliers provinciaux ont été organisés sur le thème du « Rôle déterminant des communautés locales dans l'application des législations forestières et la pérennisation des forêts domaniales, dans les provinces de Kratie et Monduliri », drainant un total de 181 participants.
Activité 2.8 : Construire deux petites antennes pour les forêts villageoises, une dans la province de Kratie, l'autre dans celle de Monduliri	<ul style="list-style-type: none"> Deux petits bureaux d'antennes ont été construits pour faciliter les réunions fréquentes des responsables des forêts des collectivités et de leurs agents.

Produit 3 : Meilleure collaboration entre l'Administration forestière et les divers acteurs

Activités	Réalisations
Activity 3.1 : Lancer une grande campagne nationale sur la FLEG et la GDF	<ul style="list-style-type: none"> Un plan stratégique de campagne nationale sur la FLEG et la GDF développé et mis en œuvre A été effectué un tirage de 9000 unités de six affiches différentes sur les forêts, qui ont été largement diffusées dans le pays ; ont également été tirés et diffusés 2000 calendriers annuels des années 2015 et 2016 et 1500 exemplaires d'un livret illustré intitulé « La Forêt, c'est la vie » 1273 flottants et 1273 chapeaux portant le logo de l'OIBT ont été distribués à la « journée nationale des arbres » le 9 juillet 2016 dans la province de Preah Vihear
Activity 3.2 : élaborer un programme solide de vulgarisation forestière pour chaque province	<ul style="list-style-type: none"> Cent (100) exemplaires du programme de vulgarisation forestière ont été publiés en anglais et en khmer, et diffusés auprès des cantonnements de l'Administration forestière des deux provinces visées.
Activity 3.3 : Former des agents vulgarisateurs en nombre suffisant pour le programme de vulgarisation	<ul style="list-style-type: none"> Un total de 58 agents des cantonnements de l'Administration forestière en Kratie et en Monduliri ont bénéficié de formations à la vulgarisation forestière.
Activity 3.4 : Instaurer et assurer le fonctionnement d'un forum multiacteurs	<ul style="list-style-type: none"> Quatre (4) forums multiacteurs ont été organisés dans les provinces de Kratie et Monduliri, drainant un total de 185 participants.
Activity 3.5 : Organiser un atelier national sur la vulgarisation forestière et la GDF	<ul style="list-style-type: none"> Un atelier national sur la FLEG : « Enseignements dégagés de la gestion des forêts villageoises ou des collectivités au Cambodge » a été organisé à Phnom Penh en 2016 pour un total de 87 participants.

IV. Résultats et impacts

Ce projet visait pour bénéficiaires les populations riveraines des forêts domaniales des provinces de Kratie et de Mondulhiri. L'Administration forestière (FA) à ses différents échelons (central, cantonnement, division et triage), les entreprises privées locales et les collectivités territoriales des provinces de Kratie et Mondulhiri. Les principaux résultats et impacts du projet sont les suivants :

- Le renforcement de la capacité opérationnelle à mettre en œuvre le programme FLEG de l'Administration forestière à différents niveaux a été attribuable à la disponibilité des équipements et des installations requis à cet effet, tant en matériel qu'en logiciels, la formation d'un personnel en nombre suffisant, une meilleure élaboration stratégique pour la FLEG et la GDF et de meilleures coordination et communication avec les autorités compétentes ;
- Les populations riveraines ont maintenant acquis une meilleure compréhension des initiatives FLEG et de leur potentiel d'amélioration des moyens d'existence à travers une gestion durable des forêts. Leurs compétences se sont accrues en matière de développement du système agro-forestier, de mise en œuvre d'activités FLEG sélectionnés, dans la confection de produits en bambou et de la gestion de petites entreprises, ce qui s'est traduit par un essor de leurs moyens d'existence ;
- Le secteur privé local a bénéficié de ce projet en disposant grâce à lui d'ouvriers qualifiés disponibles pour le développement d'entreprises adossées aux forêts. En outre, les entreprises privées locales ont l'ample opportunité d'améliorer la qualité des produits forestiers et de vendre ces produits à un prix élevé ; et
- Une meilleure sécurité des forêts domaniales grâce à une capacité accrue de l'Administration forestière à faire respecter les législations et réglementations forestières est aussi profitable aux collectivités territoriales et a contribué à créer des emplois.

L'implication des bénéficiaires visés dans l'exécution de ce projet a été suscitée par la communication et la concertation dynamiques menées par l'Administration forestière, agence d'exécution du projet, depuis le stade d'élaboration de ce projet. Les diverses activités de projet ont été bien relayées par la page Facebook du projet, intitulée "FLEG in Cambodia : FA-ITTO partnership in Kratie and Mondulhiri provinces" (« La FLEG au Cambodge : le partenariat entre l'Administration forestière et l'OIBT dans les provinces de Kratie et de Mondulhiri ») et par le site du projet à : www.twgfr.org/ittopd673 lié au TWG-FR pour le partage d'informations. Dans le cadre d'une exécution plus effective du programme FLEG, l'un des programmes prioritaires du Programme national forestier 2010-2020, les opérations FLEG sont désormais beaucoup plus efficaces par rapport à la situation qui prévalait antérieurement au projet, grâce à l'utilisation des outils et moyens engendrés par le projet.

V. Enseignements dégagés et pérennisation

Les principaux enseignements dégagés par l'élaboration conceptuelle et la mise en oeuvre de ce projet sont les suivants :

- Dans la définition et l'élaboration conceptuelle de ce projet, la relation de cause à effet clairement articulée dans la problématique centrale a facilité le montage d'un projet solide, ce qui a rendu aisée la planification des opérations du projet et qui facilité sa bonne exécution, avec seulement quelques ajustements mineurs aux activités prévues ;
- Dans l'exécution de ce projet, la petite cellule de direction du projet s'est révélée très adaptée à l'accomplissement des tâches de direction opérationnelle du projet, et s'en est acquittée de manière efficiente. La solidité du travail d'équipe a contribué à une bonne communication avec les parties prenantes et les partenaires du projet ;
- Le suivi et l'évaluation de l'avancement des travaux d'exécution de ce projet ont été assurés par des réunions fréquentes de la cellule de direction et de quatre réunions du comité directeur du projet, ce qui a grandement contribué à l'exécution réussie de ce projet.
- La stratégie suivie dans l'exécution de ce projet, définie lors de la phase de formulation et adaptée à l'évolution des conditions rencontrées au cours de l'exécution du projet, était celle d'une démarche participative et collaborative. Elle a révélé son efficacité dans la réalisation des objectifs du projet ; et
- Le déploiement d'initiatives FLEG requiert un accompagnement politique et financier constant de la part des pouvoirs publics à leurs différents échelons, l'apport d'incitations dans l'ordre des moyens d'existence des populations riveraines et une coopération accrue entre l'administration forestière et les parties prenantes au projet.

En vue de pérenniser les retombées et bienfaits du projet à l'issue de son achèvement, l'Administration forestière a engagé des mesures et pris des dispositions institutionnelles en vue de mener à

bien d'activités indispensables à cet égard, par ses services concernés, dont son Service d'application de la législation et du droit. Les patrouilles forestières et le fonctionnement du Système d'information sur la délinquance forestière (FCIS) seront maintenus, en étroite coopération avec les deux cantonnements de l'Administration forestière dans les provinces de Kratie et de Mondulkiri. Se fondant sur les résultats prometteurs obtenus par l'intervention de ce projet, l'Administration forestière est à la recherche d'une assistance extérieure devant lui permettre de poursuivre les activités indispensables que le projet a mises sur les rails. Il est prévu que les activités complémentaires débutent dans les plus brefs délais afin de préserver la bonne dynamique déjà créée pour atténuer les pratiques forestières clandestines.

VI. Remarques de conclusion

Ce projet répondait directement à un besoin critique de renforcement de l'application des lois forestières dans le domaine forestier permanent des provinces de Mondulkiri et Kratie. De nombreuses activités du projet ont été exécutées en coopération avec des acteurs clés, notamment les collectivités territoriales, des ONG et des responsables des villages, sous la houlette professionnelle et dévouée du chef du projet et de l'agence d'exécution. Ce projet a accompli un bon travail de vulgarisation par la création d'une page Facebook.

Sachant que le Secrétariat de l'OIBT a reçu le rapport d'achèvement du projet, plusieurs rapports techniques et le rapport d'audit financier, le Comité pourra considérer ce projet comme achevé.

(8) PD 724/13 Rev.1 (F) Lignes directrices à la gestion des plantations de tara (*Caesalpinia Spinosa*) en vue de la réhabilitation des friches dans l'écozone tropicale tropophile du littoral péruvien

Budget et sources de financement :

Budget total :	US\$	364 942
Budget OIBT :	US\$	149 632
Gouvernement du Japon :	US\$	149 632
APAIC :	US\$	215 310

Agence d'exécution : APAIC -- Asociacion pro desarrollo agroindustrial de Camana

Approuvé au : Automne 2013

Date de lancement et durée : Février 2015 / 24 mois

I. Introduction

Ce projet a été approuvé dans le cadre du cycle des projets de l'automne 2013, par le système électronique d'approbation mis en place, et le financement complet de sa mise en œuvre a été promis lors de la cinquantième session en novembre 2014. La signature officielle de la convention réglementant l'exécution de ce projet est intervenue en février 2015. Le premier virement de fonds a été opéré en février 2015. Le deuxième décaissement de fonds a été viré à l'APAIC en juillet 2015. Le 3ème et le 4ème décaissements ont été opérés respectivement en décembre 2015 et en mars 2016. Ces fonds ont été décaissés après avoir vérifié le respect par l'agence d'exécution des conditions fixées pour ces virements. La première réunion du Comité technique du projet a eu lieu à Lima en octobre 2015. Le texte du rapport d'achèvement du projet, plusieurs documents techniques, et le texte du rapport final vérifié ont été remis au Secrétariat à la fin du premier semestre 2016, ainsi que plusieurs documents techniques et d'autres relatifs aux produits du projet. Une mission et une réunion de suivi ont eu lieu en août 2016 à Arequipa, à Canama et dans d'autres stations du projet, au cours desquelles les textes des rapports susdits et les produits du projet ont été examinés par les bénéficiaires en vue de leur parachèvement. Une discussion sur l'impact du projet et la pérennisation de ses activités par-delà sa date d'achèvement a fait suite à cette dernière réunion.

II. Objectif du projet

Ce petit projet découlait du projet PD 583/10 Rev.1 (F), qui a été exécuté pour estimer la viabilité de la restauration des écosystème aride ou tropophiles dans région côtière méridionale du Pérou, et qui s'était avéré hautement bénéfique d'un point de vue environnemental et socioéconomique après la restauration de

75 hectares de *Caesalpinea spinosa* dans terres *eriza* (friches) qui avaient jusque-là été dépourvues de toute valeur économique ou environnementale. À la suite de cette phase du projet, il a été possible de développer un nouvel écosystème faunique et floristique d'une importance considérable et les perspectives d'avenir de près d'un million d'hectares dans cet écosystème côtier du Pérou se sont améliorées en contribuant non seulement au développement socio-économique de la région mais aussi à la séquestration du carbone par une augmentation des volumes de CO₂ stockés qui sont passés de près de zéro à une moyenne de 8-10 tonnes métriques par hectare et par an. Ce résultat est pleinement cohérent avec les concepts et les stratégies d'atténuation du changement climatique et de restauration des terres forestières dégradées.

Ce projet a été mis en œuvre dans la province de Camaná du département d'Arequipa dans le sud du Pérou. Compte tenu de ses caractéristiques écologiques, environnementales et socio-économiques, cette région est très significative et représentative des zones tropicales semi-arides ou tropophiles du Pérou, où les possibilités socioéconomiques et environnementales sont soumises à la pénurie d'eau à la fois pour l'irrigation et la consommation humaine ; une adaptation à ces conditions est nécessaire pour dégager des revenus et concourir à l'amélioration du niveau de vie de la population rurale. L'objectif spécifique du projet était d'élaborer des lignes directrices pour les systèmes de gestion durable des forêts et l'agroforesterie allant dans le sens d'une réhabilitation des terres dégradées du littoral péruvien et prévoyant la mise au point un ensemble de techniques applicables dans le reboisement en *Caesalpinea spinosa* et dans l'établissement de modèles agro-forestiers.

III. Réalisations et produits du projet

Les activités de terrain de ce projet se sont terminées en juillet 2016 et le projet dans son ensemble a été signalé comme achevé en septembre 2016. Conformément au document de projet, toutes les activités prévues ont été effectuées pendant la durée de vie du projet et ses réalisations peuvent être résumées par les principaux produits envisagés par le projet comme suit :

Produit 1 : Création d'un module de 30 hectares à forte productivité dans des systèmes agroforestiers coextensifs aux plantations de l'essence tara (*Caesalpinea spinosa*)

- Trente-deux (32) ha de parcelles de plantations expérimentales ont été créées : 5 ha à La Joya, 5 ha à El Pedregal, 10 ha à Pucchun, et 17 ha à Las Lomas de Atiquipa, en utilisant 6 provenances différentes of *Caesalpinea spinosa* (i.e. Ayacucho, Cajamarca, Ancash, Junín, La Joya, et Camaná) ;
- Des inventaires détaillés ont été effectués sur ces parcelles qui doit permettre d'analyser les conditions générales de la plantation ou de la forêt naturelle, les écosystèmes naturels et la biomasse et les conditions d'irrigation et de gestion ;
- Une évaluation rapide en milieu rural a été effectuée et un état des lieux biophysique et socioéconomique a pu en être dressé ;
- Deux pépinières forestières produisant 25 000 plants par an ont été créées ;
- Deux puits ont été creusés ;
- Des études pédologiques ont été effectuées ;
- 10 ha de plantations expérimentales ont été créés à Pucchun à partir d'un système d'irrigation utilisant les eaux souterraines ;
- Une assistance technique a été fournie à de petits cultivateurs et d'autres bénéficiaires concernés ;
- 15 000 plants ont été distribués à de petits agriculteurs afin d'aider à l'aménagement de plantations de Tara ;
- Un atelier régional a été organisé à Arequipa et à Camana en août 2016 afin de diffuser les résultats du projet et de favoriser la restauration des terres arides dégradées en utilisant *Caesalpinea spinosa*.

Produit 2 : Mise au point d'un itinéraire technique susceptible d'être reproduit dans d'autres régions du littoral péruvien

- Des informations techniques et socioéconomiques sur les plantations de Tara ont été systématisées et documentées dans un rapport technique.

Produit 3 : Élaboration de lignes directrices pour la gestion durable des plantations de tara

- Une première ébauche des lignes directrices pour la gestion durable des plantations Tara a été élaborée à partir de plusieurs lignes directrices de l'OIBT et de la FAO ;
- Un Comité régional pour la restauration des zones dégradées sur la côte méridionale du Pérou a été créé en vue de pérenniser les activités du projet et il se réunit régulièrement ;
- Un atelier a été organisé à Arequipa en décembre 2015 pour discuter, affiner et valider les directives susdites ;
- Les lignes directrices finales ont été systématisées et documentées dans un rapport technique ; et
- Une proposition de projet a été formulée en vue d'élaborer une stratégie régionale de rétablissement et de restauration des terres dégradées le long de la côte méridionale du Pérou.

IV. Résultats et impacts

Parmi les nombreux résultats de ce projet, peuvent être mis en exergue les éléments suivants :

- i) la consolidation des expériences techniques dans la gestion et la production compétitive de l'essence tara dans la région côtière du sud du Pérou ;
- ii) la mise au point d'un corps de techniques servant à la gestion du tara et des systèmes agroforestiers connexes ; et
- iii) des lignes directrices, devant être appliquées à l'ensemble du littoral péruvien, pour la gestion durable de plantations d'essence tara et la réhabilitation des friches dégradées.

Le projet a en outre produit plusieurs documents, notamment des rapports techniques, des études, des matériaux didactiques et d'autres, les 2 principaux corps de documents sont les suivants :

1. Un dossier technique renfermant des éléments recueillis sur le terrain qui concernent les plantations de tara, les écosystèmes naturels, des mémoires de recherche (sur les sols, les eaux, la biodiversité, l'irrigation) ; et
2. Des lignes directrices pour la gestion durable des plantations de tara et la réhabilitation des terres dégradées et des friches.

La plupart de ces documents ont été ou seront téléversés sur le site Web de l'OIBT en vue de leur diffusion à tous les pays membres et autres parties intéressées.

V. Enseignements dégagés et pérennisation

Les principaux enseignements tirés de l'exécution de ce projet sont les suivants :

1. La mise en place ou à la promotion des pratiques forestières et agro-forestières parmi les agriculteurs traditionnels pratiquant les monocultures coutumières est très ardue et pose des difficultés. Toutefois, lorsque ces activités n'entrent pas en concurrence ou en conflit direct avec les activités traditionnelles, les gens sont beaucoup plus coopératifs et prêts à participer.
2. La meilleure façon d'introduire des activités forestières chez des cultivateurs consiste à restaurer les terres en friche ou dégradées, en particulier si les activités forestières en question sont susceptibles de dégager des revenus d'appoint pour les exploitants agricoles petits ou moyens.
3. La nature des sols ne limite en rien les activités de boisement, de reboisement ou l'agroforesterie, tant que les essences à implanter sont correctement choisies. Il y a des essences arbustives et arborées pour tout climat et tout sol.
4. Pour assurer la réussite de tout programme de restauration ou de réhabilitation, il est nécessaire de constituer une masse critique d'utilisateurs et d'intervenants. Néanmoins une volonté politique est l'élément essentiel pour assurer la pérennité des travaux et des acquis.

VI. Remarques de conclusion

Dans son ensemble, ce projet a été d'un apport majeur aux travaux de réhabilitation des terres dégradées dans la région côtière du Pérou, en fournissant aux cultivateurs pauvres des revenus d'appoint.

Le secrétariat de l'OIBT ayant reçu le rapport d'achèvement du projet, plusieurs rapports techniques et le dernier rapport d'audit financier, ce projet peut être déclaré achevé. Des exemplaires du rapport d'achèvement et d'autres documents techniques sont disponibles soit sur demande écrite adressée au

secrétariat, soit par téléchargement de leur version électronique en utilisant le moteur de recherche sur les projets installé sur le site web de l'OIBT à <http://www.itto.int>

- **AVANT-PROJETS ACHEVÉS**

Aucun.

* * *